

## C.S.A.P. LUXEMBOURG

**N° Entreprise : 418256080**

Réunion le : premier mardi du mois à 20 heures, Café du Centre Marbehan à  
6870 MARBEHAN ☐ 063 41 12 52 - kemovire@hotmail.com

**Président**

Bernard MENU

**Secrétaire**

Josette DOCQ

Compte général : **068-2157439-89**

**Vice-Président**

Jules LAMBERT

**Trésorier**

Bernard MENU

Compte licence : **360-1098295-67**

**Administrateurs :**

Annie CROCHET

Guy Lejeune

Fabienne RESTIAUX

**Invités permanent :** Francis Castagne

Olivier Menu

**Délégués de la C.S.A.P. Luxembourg aux Commissions A.S.A.F.**

<b>Auto-Cross :</b>	Bernard MENU, Josette DOCQ, Olivier MENU
<b>C.A.S. :</b>	Guy LEJEUNE, Fabienne RESTIAUX
<b>C.C.C.S. :</b>	Bernard MENU, Martine JACQUEMIN
<b>C.C.C.T. :</b>	Bernard MENU, Josette DOCQ
<b>Calendrier :</b>	Bernard MENU
<b>Circuit :</b>	
<b>Classement :</b>	Francis CASTAGNE
<b>Course de Côte/ Sprint :</b>	Philippe DENIS, Guy LEJEUNE
<b>Kart-Cross :</b>	Bernard MENU, Josette DOCQ, Olivier MENU
<b>Karting :</b>	Patrice GUILMOT, Thierry VAN DEN ABEL
<b>Licence :</b>	Francis CASTAGNE, Bernard MENU
<b>Médical :</b>	Josette DOCQ, Bernard MENU.
<b>Promotion :</b>	Annie CROCHET
<b>Rallye:</b>	Guy LEJEUNE, Fabienne RESTIAUX
<b>Rallye-Sprint :</b>	Guy LEJEUNE, Fabienne RESTIAUX
<b>Sécurité-Homologation :</b>	Bernard MENU, Guy LEJEUNE (Stagiaire)
<b>Slalom :</b>	Fabian SIMON, Sébastien SIMON
<b>Conseil de Discipline :</b>	Effectif : Bernard MENU Suppléant : Annie CROCHET
<b>Tribunal Sportif :</b>	Effectif : Carine MENU Suppléant : Olivier MENU

### CLUBS AFFILIÉS

**04. ECURIE DES FORETS**

C/o Mme Annie CROCHET

Val Vert 1 Walzing à 6700 ARLON – 063/22 29 57 - annie.crochet@gmail.com

**06. ECURIE LI SKIRON**

C/o M. Pascal VOLVERT

Rue d'Erneuville, 15D à 6972 ERNEUVILLE - 084/45 56 11- pascalvolvert@tiscal.be

**08. GAUME RACING CLUB**

C/o M. Arnaud MOREAUX

Rue de Dampicourt, 18 à 6762 St MARD - 063/58 32 72 – 091/66 65 79

☐ [amoreauxlorent@skynet.be](mailto:amoreauxlorent@skynet.be)

**25. CLUB MOTEUR PASSION CHINY**

C/o Mme Fabienne RESTIAUX

Rue de la Gare 27 à 6810 CHINY - 061 / 32 81 39 - cmpchiny@hotmail.com

**26 MOTOR CLUB DE LA HAUTE SÛRE.**

C/o M. Philippe DENIS

Rue Rosière la Petite N° 36 à 6640 VAUX SUR SÛRE – 061/26 69 95

**REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE LA C.S.A.P.  
LUXEMBOURG asbl**

**PRINCIPES GENERAUX**

**Art. 1.** - La Commission Sportive Provinciale de Luxembourg ASBL (CSAP Lux) est reconnue par la Commission Sportive Nationale (RACB Sport) détentrice du pouvoir sportif national, par l'Association Sportive Automobile Francophone (ASAF), détentrice du pouvoir au niveau de la Communauté Française de Belgique et les pouvoirs publics luxembourgeois pour régir le sport automobile, le Kart-Cross et le Karting dans la province de Luxembourg. Pour assurer le meilleur exercice de ce pouvoir, la CSAP Lux a établi le présent règlement d'ordre intérieur.

**Art. 2.** - Conformément à ses statuts, la CSAP Lux est dirigée par un comité élu, qui gère toutes les disciplines du sport automobile, y compris le Kart-Cross et du Karting, il est chargé de la réglementation des épreuves. En dehors des membres du comité, toute personne concernée par ses travaux, peut prétendre y participer pour autant qu'elle fasse partie d'un des clubs reconnus et qu'elle en fasse la demande écrite au secrétariat, avec copie au Président (idem pour assister à un CA)

Le Conseil d'Administration se compose d'un maximum de 4 personnes, soit, le nombre de clubs reconnus (membres effectifs), moins 1 (N-1);

**Art. 3. - CLUBS RECONNUS**

Pour être reconnu par la CSAP Lux, les clubs doivent satisfaire aux conditions prévues par les statuts et annuellement désigner par écrit leurs représentants dûment mandatés auprès de l'assemblée générale. Ils devront payer annuellement la cotisation fixée à **190 €**.

Cette somme est à payer pour le 21 septembre au maximum **avant** la date de l'Assemblée Générale.

En cas de retard dans le paiement, un club ne sera pas autorisé à organiser d'épreuves, ni à délivrer des licences jusqu'à régularisation.

**Art. 4. - CALENDRIER**

Les demandes de date au calendrier provincial doivent être rentrées par écrit au secrétariat de la CSAP Lux au plus tard pour le 15 septembre de l'année précédant le calendrier visé et un droit de calendrier de **35 €** non déductible par épreuve sera versé à la CSAP Lux.

Le non-respect de cette disposition entraînera une amende automatique de **50 €**

La CSAP Lux se réserve le droit de refuser les autorisations de passage dans la Province.

Tout conflit existant entre des compétitions jouissant de priorités équivalentes sera tranché de manière où l'avantage sera donné à celle qui traditionnellement a occupé la date demandée ;

Toute épreuve ayant bénéficié d'une priorité d'inscription et n'ayant pas lieu perdra cette priorité, sauf si cette annulation est due à un cas de force majeure reconnu comme tel par le Conseil d'Administration.

**Art. 5. - CHANGEMENT DE DATE, NOUVELLE INSCRIPTION, ANNULATION**

Voir Règlement Général ASAF

**Art. 6. - REDEVANCES DES VEHICULES**

La redevance par véhicule ayant satisfait aux contrôles administratifs et techniques est fixée à :

- **1,25 €** si un pilote ;
- **2,50 €** si plusieurs pilotes (copilote assimilé).

Cette somme est à payer d'initiative par le club dans les 15 jours qui suit l'épreuve

Le non-respect de cette disposition entraînera une amende automatique de **50 €**.

Tout paiement effectué plus de 30 jours après l'organisation de l'épreuve donnera lieu à une amende automatique de **75 €**.

**Art. 7. - REGLEMENT PARTICULIER**

Voir Règlement Général A.S.A.F.

**Art. 8. - AUTORISATIONS**

Avant de pouvoir organiser une épreuve, le club organisateur doit obtenir les documents et les différentes autorisations résultant de la loi du 01/07/1956 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs et notamment son article 20.

Les originaux de ces autorisations seront tenus à la disposition des Commissaires Sportifs désignés pour l'épreuve.

De plus, l'autorisation de la CSAP Lux sera préalable à toute organisation sur l'ensemble du territoire de la Province ou en dehors de ladite Province.

**Art. 9. - COMMISSAIRES SPORTIFS ET TECHNIQUES**

Les clubs accepteront la présence des commissaires sportifs et techniques dûment mandatés par l'ASAF. Ceux-ci pourront être accompagnés dans leur mission par des commissaires stagiaires qui seront désignés par l'ASAF.

**Art 10.-ADMISSION DES DIRECTEURS DE COURSE, DIRECTEURS DE SECURITE ET RELATIONS CONCURRENTS.**

Toute personne qui désire être reprise comme directeur de course, directeur de course adjoint, directeur de sécurité, directeur de sécurité adjoint aura pour obligation :

## Chapitre VIII D - C.S.A.P. Luxembourg

Avant de pouvoir officier seul, le candidat doit travailler à trois épreuves comme stagiaire, il sera convoqué devant le CA pour donner son impression sur le travail effectué durant le stage, l'autorisation définitive sera donnée par la CSAP LUX.

### Art. 11. - RENVOI DES DOCUMENTS

1. Les organisateurs doivent envoyer 3 exemplaires du règlement particulier de leur(s) épreuve(s) :
  - Au secrétariat de la province,
  - Au trésorier de la province,
  - Au responsable de la commission technique, 15 jours avant l'épreuve.
  - Au responsable de la commission sportive, 15 jours avant l'épreuve.
  - Un exemplaire aux CS, aux CT, à l'Observateur, à l'Inspecteur Sécurité désigné à l'épreuve, au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

#### Voir en plus le Règlement Sportif Général de l'ASAF pour les autres envois.

2. Une liste des engagés, un classement général et par classe devront parvenir dans les quinze jours suivant l'épreuve en double exemplaire au secrétariat et au trésorier de la province, au responsable de la commission ainsi qu'au responsable des classements provinciaux. De plus, un dossier complet reprenant autorisations, road-book, parcours, plans de sécurité, addenda, notes de direction de course, attestation d'assurance, etc. sera transmis également dans les quinze jours suivant l'épreuve au secrétariat de la province. Voir en plus le Règlement Sportif Général ASAF pour les autres envois.

Le non-respect de ces dispositions entraînera une amende automatique de **50 € + 25 €** pour frais.

### Art. 12.- LITIGES

Tout club organisateur qui ne se mettra pas en règle envers la CSAP, et ce pour quelque motif que ce soit, après rappel et mise en demeure par lettre recommandée, se verra attribuer un blâme, nonobstant le fait de régulariser sa situation.

En cas de refus d'obtempérer ou de récidive, après notification de la CSAP Lux, le club sera automatiquement suspendu de toute organisation jusqu'au règlement du litige.

L'Assemblée Générale pourra exclure ce club de la CSAP Lux et refuser la délivrance de la licence à tous les officiels de ce club en litige (voir Art 7 des statuts de la CSAP Lux)

#### **APPROBATION DU REGLEMENT :**

L'Organisateur de l'épreuve qui est en même temps le responsable de la Commission, doit soumettre son règlement à la CSAP Lux pour approbation et copie au Président.

Les règlements seront approuvés par un membre de la CSAP Lux et par le rapporteur à l'ASAF de la discipline.

## CHAMPIONNATS DU LUXEMBOURG

### Classement des pilotes et des co-pilotes :

Pour être repris au championnat de la CSAP Lux, tout participant doit détenir une licence de la province de Luxembourg et être affilié à un club de la CSAP Lux.

### Classement des championnats

Pour l'établissement des classements des différents championnats, il y a lieu de se référer à l'article 10 du Règlement Sportif Général qui s'applique en toutes circonstances.

### Auto-Cross – Bernard MENU

Epreuve unique pour 2017 : Hives La Roche

### Circuit – Néant

### Course de Côte/Sprint – GUY LEJEUNE

La Roche	CMP Chiny	Lx 25	FWB
Ste Cécile	CMP Chiny	Lx 25	FWB
Grandcourt	Gaume R.C.	Lx 08	FWB
+ 3 au choix	Maxi 5	Minimum	3

### Kart-Cross – Bernard MENU

Idem Auto-Cross

### Karting Vitesse – Patrice GUILMOT

Maximum 5 épreuves N-1, minimum 3

### Rallye-Sprint – Guy LEJEUNE

Libre choix des épreuves sur base du calendrier ASAF, arrêté au 1er janvier 2017

**Chapitre VIII D - C.S.A.P. Luxembourg****Rallye-Sprint – Guy LEJEUNE**

Libre choix des épreuves sur base du calendrier ASAF, arrêté au 1er janvier 2017

**Slalom – Fabian SIMON**

6 épreuves FWB, au choix

**Liste des "OFFICIELS" de la C.S.A.P. du Luxembourg**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Type</b>	<b>Nom du Club</b>	<b>N° club</b>	<b>Lic.</b>
Menu	Bernard	Président, CT, CS, DC, DS, RC	Officiel	Ecurie des Forêts	04	<b>021</b>
Lambert	Jules	Vice-Président, DC, DS, RC	Officiel	Ecurie des Forêts	04	<b>701</b>
Docq	Josette	Secrétaire, CT, RC.	Officiel	Ecurie des Forêts	04	<b>717</b>
Castagne	Francis	Licences, DC, DS, RS	Officiel	Ecurie des Forêts	04	<b>700</b>
Crochet	Annie	Administrateur	Officiel	Ecurie des Forêts	04	<b>703</b>
Balon	Jacques	DC, DS, RC	Officiel	Ecurie des Forêts	04	<b>732</b>
Clément	Patrick	DS adjoint, CT, RC	Officiel	Gaume Racing	08	<b>725</b>
Denis	Hélène	RC, Secrétaire Meeting	Officiel	Haute Sûre	26	<b>774</b>
Denis	Christian	DC, DS, RC	Officiel	Ecurie Li Skiron	06	<b>740</b>
Guilmot	Patrice	DC, DS, RC	Officiel	Ecurie des Forêts	04	<b>759</b>
Habrant	Cyrille	DS adjoint	Officiel	CMP Chiny	25	<b>747</b>
Hazée	René	DS	Officiel	Ecurie des Forêts	04	<b>733</b>
Jacquemain	Martine	DC adjoint, secrétaire, RC	Officiel	Gaume Racing	08	<b>752</b>
Lejeune	Guy	Administrateur, DC, DS, RC	Officiel	C.M.P Chiny	25	<b>728</b>
Menu	Olivier	CT, RC	Officiel	Ecurie des Forêts	04	<b>718</b>
Moreau	Arnaud	DC, DS, RC	Officiel	Gaume Racing	08	<b>7...</b>
Mailony	Carine	Secrétaire Meeting	Officiel	Gaume Racing	08	<b>7...</b>
Serquira	Alexandre	DS adjoint	Officiel	Gaume Racing	08	<b>7...</b>
Restiaux	Fabienne	Administrateur, DC	Officiel	C.M.P.Chiny	25	<b>731</b>
Thiery	Philippe	DC, DS, RC	Officiel	Gaume Racing	08	<b>746</b>
Volvert	Patrick	RC	Officiel	Ecurie Li Skiron	06	<b>741</b>
Volvert	Pascal	DC, DS, RC	Officiel	Ecurie Li Skiron	06	<b>738</b>
Verdun	Renaud	RC	Officiel	Gaume Racing	08	<b>742</b>
Van de Abelle	Thierry	DC, DS, RC	Officiel	Ecurie des Forêts	02	<b>761</b>
Verjan	Luc	RC	Officiel	Gaume Racing	08	<b>7...</b>